



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION

N° 123/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Approbation de la
convention pluriannuelle
de pâturage pour Madame
Marina CARLETTI

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention pluriannuelle entre la Commune de Breil-sur-Roya et Madame Marina CARLETTI, pour une durée de 9 ans et un loyer annuel de 480 €, concernant le pâturage situé à Piène Haute.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la convention pluriannuelle de Madame Marina CARLETTI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

FORET COMMUNALE DE BREIL SUR ROYA

alpage parcours

CCT validé par la Commission Mixte de Pâturage du 24 novembre 2022

1 - DESIGNATION DU LOT

Commune de situation : Breil sur Roya

Numéro et intitulé du lot : Piene Haute

Surface totale : 125.52 ha

Surface pâturable : 110 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières : 33,34,35

Liste ou tableau des parcelles cadastrales :

- Section L : 1p, 2p, 3, 868, 882, 904, 907, 908, 909, 910, 911, 922, 923, 924, 971, 972, 1046
- Section M : 98, 128

Voies d'accès : RD 6204, Piste du Col de Brouis à Piène Haute

Plan de l'unité pastorale : joint

2 - DUREE DE LA LOCATION : 9 années

Dates de la saison pastorale : du 1^{er} octobre au 15 Juin

3 - TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

M. Daniel Perriguy (UT Paillon à Roya)

Portable : 06.23.75.03.04 Mail : daniel.perriguy@onf.fr

4 - TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES

Effectif maximum : 78 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : ovins ; caprins

Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :

- ovins : 550
- caprins : dans la limite de 30

Les effectifs des animaux devront être répartis de manière à ne pas dépasser la charge totale de 78 UGB.

N.B. : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins

5 - CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Néant

6 -EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS

Bâtiments : néant

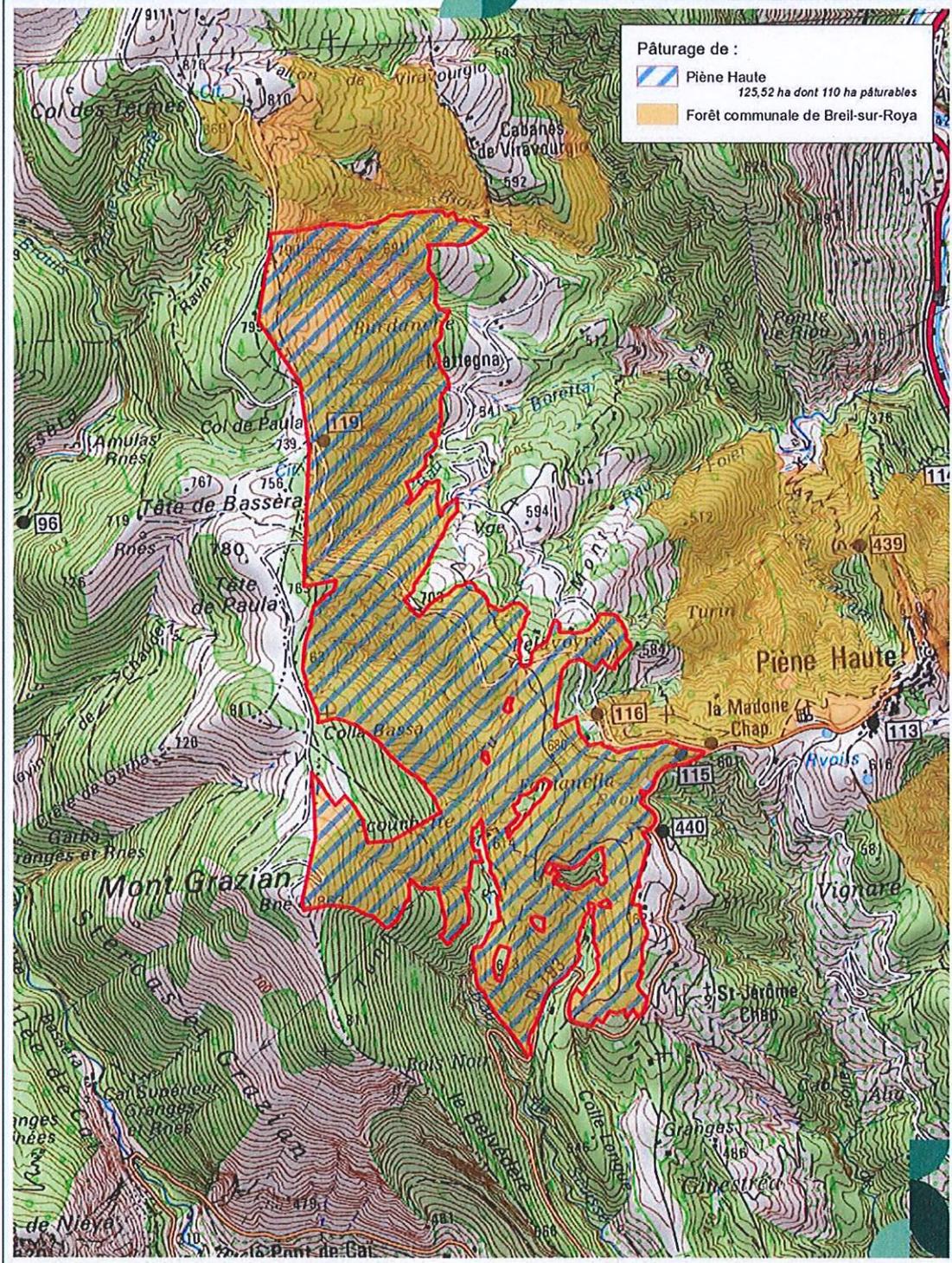
Point d'eau : bassin du col de Paula

Installations annexes : néant

Travaux d'amélioration récents : débroussaillage
brulage dirigé

Le responsable de mission
pastoralisme loup

Mathieu BARRETEAU



AR Prefecture

006-210600235-20230614-2023_252-DE
Reçu le 19/06/2023

